

Les tatouages dans les pays chauds : leur ablation : thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier le 25 juin 1901 / par Étienne Sergent.

Contributors

Sergent, Étienne, 1878-1948.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Montpellier : G. Firmin et Montane, 1901.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/yn3u4nuq>

Provider

Royal College of Surgeons

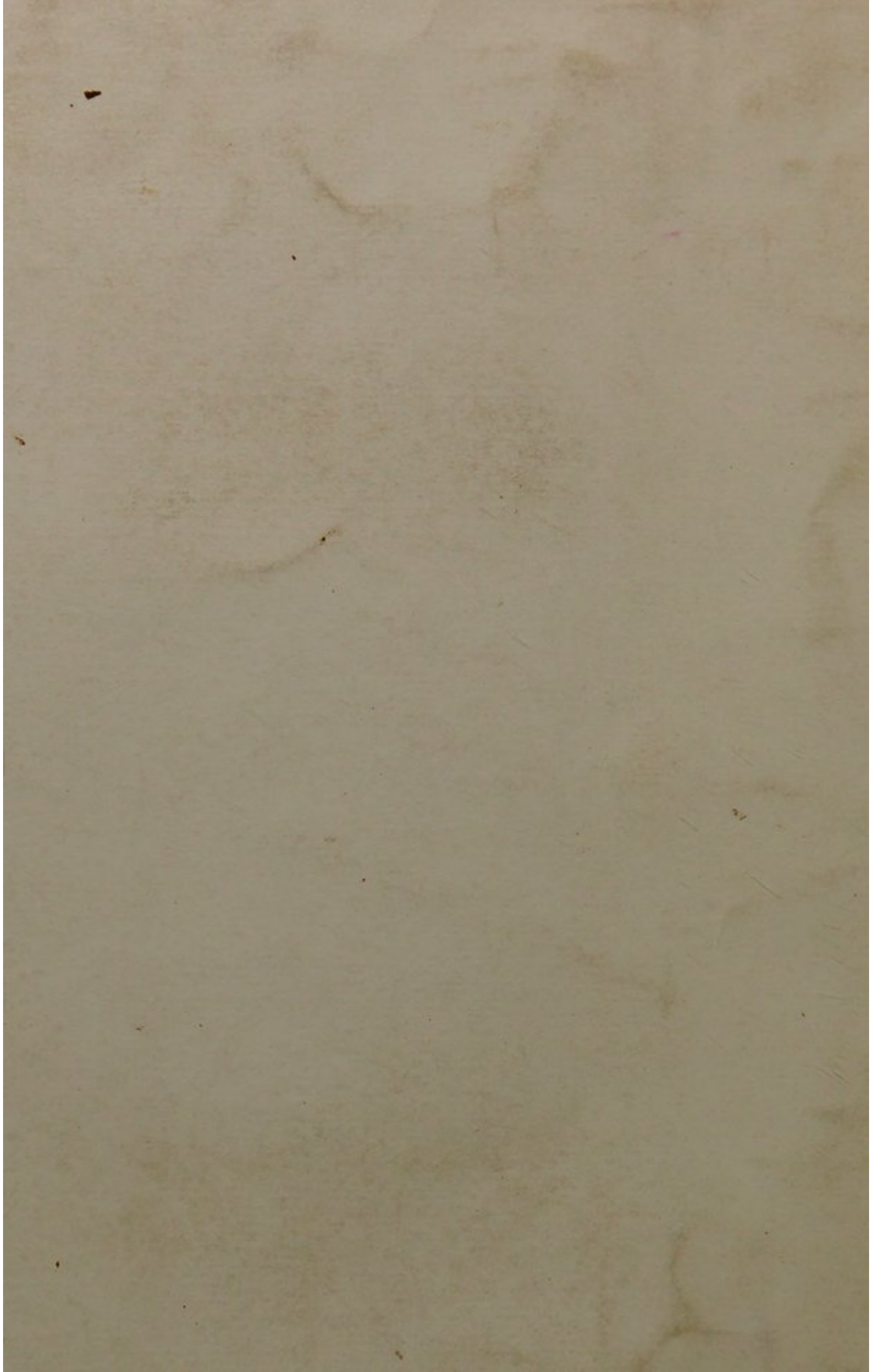
License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. The copyright of this item has not been evaluated. Please refer to the original publisher/creator of this item for more information. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. See rightsstatements.org for more information.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>





LES TATOUAGES DANS LES PAYS CHAUDS LEUR ABLATION

THESE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 25 Juin 1901

PAR

Etienne SERGENT

Né à Mila (Algérie), le 13 août 1878

PRÉPARATEUR DE LA CHAIRE DES MALADIES DES PAYS CHAUDS
A L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ALGER

Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine

MONTPELLIER

G. FIRMIN ET MONTANE, IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson

1901

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. MAIRET (*) DOYEN
 FORGUE ASSESSEUR

Professeurs

Hygiène.	MM. BERTIN-SANS (*)
Clinique médicale	GRASSET (*).
Clinique chirurgicale.	TEDENAT.
Clinique obstétric. et gynécol	GRYNFELTT.
— — — ch. du cours, M. PUECH.	
Thérapeutique et matière médicale.	HAMELIN (*).
Clinique médicale	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerv.	MAIRET (*).
Physique médicale.	IMBERT
Botanique et hist. nat. méd.	GRANEL.
Clinique chirurgicale.	FORGUE.
Clinique ophtalmologique.	TRUC.
Chimie médicale et Pharmacie	VILLE.
Physiologie.	HEDON.
Histologie	VIALLETON.
Pathologie interne.	DUCAMP.
Anatomie.	GILIS.
Opérations et appareils	ESTOR.
Microbiologie	RODET.
Médecine légale et toxicologie	SARDA.
Clinique des maladies des enfants	BAUMEL.
Anatomie pathologique	BOSC

Doyen honoraire : M. VIALLETON.

Professeurs honoraires : MM. JAUMES, PAULET (O. *).

Chargés de Cours complémentaires

Accouchements.	MM. VALLOIS, agrégé.
Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées	BROUSSE, agrégé.
Clinique annexe des mal. des vieillards. .	VIRES, agrégé.
Pathologie externe	IMBERT L., agrégé.
Pathologie générale	RAYMOND, agrégé.

Agrégés en exercice

MM. BROUSSE	MM. PUECH	MM. RAYMOND
RAUZIER	VALLOIS	VIRES
LAPEYRE	MOURET	IMBERT
MOITESSIER	GALAVIELLE	BERTIN-SANS
DE ROUVILLE		

M. H. GOT, *secrétaire*.

Examinateurs de la Thèse

MM. VIALLETON, <i>président</i> .	MM. BROUSSE, <i>agrégé</i> .
T. DENAT, <i>professeur</i> .	MOURET, <i>agrégé</i> .

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation

A MES PARENTS

ÉTIENNE SERGENT.

A MES MAITRES

A MON MAITRE

M. LE PROFESSEUR BRAULT

ÉTIENNE SERGENT.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR VIALLETON

ÉTIENNE SERGENT.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
PHYSICS DEPARTMENT
CHICAGO, ILLINOIS

AVANT-PROPOS

En 1899, notre Maître, M. J. Brault, professeur des maladies des pays chauds à l'Ecole d'Alger, nous fit l'honneur de nous accepter comme préparateur. C'est sur son instigation que nous avons choisi le sujet de notre thèse et à ses conseils précieux que nous devons ce travail.

Il est un devoir que nous nous empressons ici d'accomplir, c'est celui d'exprimer notre profonde reconnaissance pour ce Maître excellent : il fut pour nous mieux qu'un professeur estimé, ne nous refusant jamais ses conseils, dont nous apprécions chaque jour le prix. La vive sympathie qui nous attachait à lui dès que nous le connûmes ne fit que s'accroître dans la suite ; longtemps, nous regretterons les deux années passées sous sa direction dans le laboratoire des maladies des pays chauds.

Que nos professeurs de l'Ecole d'Alger : MM. Trolard, Planteau, Blaise, Moreau, Goinard veuillent bien accepter ici nos remerciements pour leurs excellentes leçons.

Nous adressons un hommage de gratitude à nos professeurs de clinique MM. Cochez, Bruck et Cur-

tillet, dans les services desquels nous avons séjourné longtemps.

Que MM. Vincent, Ballarel et Trabut reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont bien voulu nous faire à l'hôpital de Mustapha.

Nous ne saurions, enfin, oublier le bienveillant accueil de M. le professeur Hédon à la Faculté de médecine de Montpellier.

Nous prions M. le professeur Vialleton d'agréer, avec l'assurance de notre respect, l'hommage de notre gratitude pour l'honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence de notre thèse. Nous le remercions, en outre, ici, bien vivement, des excellents conseils qu'il nous donna.

INTRODUCTION

Notre travail se divisera ainsi qu'il suit :

1° Le tatouage est l'apanage des races ou des groupes humains inférieurs intellectuellement. Il joue un grand rôle chez les peuplades sauvages et, en général, dans les pays chauds.

Nous ne nous occuperons que des tatouages dans les pays chauds.

2° Différents buts des tatouages dans les pays chauds :

a) Ornemental ;

b) Distinctif (tribus, honorifique ou religieux) ;

c) Thérapeutique ;

d) Obscène (condamnés, etc.) ;

3° Procédés différents suivant les races.

4° Inconvénients ; complications plus fréquentes dans les pays chauds.

5° Procédés d'ablation scientifiques modernes.

6° Conclusions.

1. The first part of the paper discusses the importance of the study and the objectives of the research.

2. The second part of the paper describes the methodology used in the study, including the data collection and analysis techniques.

3. The third part of the paper presents the results of the study, which show a significant positive correlation between the variables.

4. The fourth part of the paper discusses the implications of the findings and provides recommendations for future research.

5. The fifth part of the paper concludes the study and summarizes the main findings.

LES TATOUAGES

DANS LES PAYS CHAUDS

LEUR ABLATION

CHAPITRE PREMIER

LE TATOUAGE EN GÉNÉRAL. — SON IMPORTANCE DANS LES PAYS CHAUDS

Dès la plus haute antiquité, l'homme, obéissant à un sentiment artistique inné, s'est complu à reproduire des signes ou des dessins sur son tégument, d'une manière durable ou même indélébile. On sait que des momies (1) égyptiennes de la XI^e dynastie présentent des tatouages absolument identiques à ceux que l'on observe encore sur les Egyptiens modernes.

(1) Fouquet. — Le tatouage médical en Egypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle. In *archives d'anthropologie criminelle*, t. XIII, 1898.

A peu près chez toutes les races actuelles, on retrouve ces pratiques. Il est à remarquer que, en général, on ne les retrouve que chez des individus inférieurs au point de vue intellectuel ou moral. Chez les nations civilisées, ce sont les criminels, les prisonniers, les prostituées, les aliénés, les soldats, qui offrent à l'observation le plus grand nombre de tatouages. Mais c'est surtout chez les peuplades sauvages que les tatouages sont encore en grand honneur.

On est autorisé avec Neumann (1), à regarder le tatouage comme un signe particulier des races peu développées intellectuellement, et, chez les individus appartenant aux peuples cultivés, comme un symptôme de retour à une sphère inférieure de développement intellectuel.

Chez les indigènes des pays chauds où, en général, la civilisation est peu avancée, la pratique des tatouages est presque universelle et joue un grand rôle. Aux îles Samoa (2), le nombre des indigènes non tatoués est infinitésimal. Tous les Aïnos (3) se tatouent dès l'âge de 11 à 12 ans. Dans le nord du Laos et au Yun-nan, le tatouage prend une importance considérable (4). Cette pratique semble

(1) Wiener. — *Medec. Wochenschrift*, 1893. Neumann.

(2) Die Tätowirung bei der Geschlechter in Samoa. Berlin, Reimer 1899.

(3) *Sugamata Journ. anthr. Soc.*, Tokyo, 1898.

(4) Lacassagne et Magitot. — Tatouage. In *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, p. 95, t. XVI.

même y être obligatoire et devient l'objet de soins excessifs.

Nous passerons rapidement en revue les différents pays où se pratiquent les tatouages, quitte à revenir plus loin sur les plus intéressants d'entre eux.

Nous citons ces peuplades en première ligne parce que, chez elles, tous les sujets sont tatoués ou l'immense majorité.

Partout ailleurs dans les pays chauds, les tatouages se pratiquent également, mais sur une moins grande échelle.

Le docteur Batut (1), dans un bataillon de tirailleurs indigènes algériens, fait observer que la proportion de sujets porteurs de tatouages est de un pour quatre.

En Afrique encore, les tatouages sont pratiqués en Egypte, au Sénégal, au Soudan, dans le Mozambique, chez les Zoulous et les Cafres.

En Asie, ils sont en honneur à Haïnan, Formose, chez les Ouen-mieu-po, peuple barbare du sud-ouest de l'empire Chinois, chez les Japonais (Baitos).

En Amérique du nord, chez les Peaux-rouges; en Amérique du sud, chez les Patagons, les Pampéens.

Enfin, en Océanie, dans toute la Polynésie, c'est-à-dire tous les Archipels, en Nouvelle-Zélande, aux

(1) Du tatouage exotique et du tatouage en Europe. L. Batut, p. 77. In *archives d'anthropologie criminelle*, 8^e année, 1893.

iles Marquises, en Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Bornéo.

Chez beaucoup de peuplades sauvages les opérations que nécessitent les tatouages comptent dans la vie d'un individu et sont l'occasion de grandes fêtes.

D'autre part, les troupes européennes en expédition dans les pays chauds ont une plus grande tendance à pratiquer ces habitudes, par esprit d'imitation, par ennui, par oisiveté forcée pendant une grande partie de la journée, sous les basses latitudes.

CHAPITRE II

DIFFÉRENTS BUTS DES TATOUAGES DANS LES PAYS CHAUDS

1° Ornemental

a) L'application la plus répandue du tatouage dans les pays chauds comme ailleurs est l'ornementation. La décoration de la peau, cultivée dans tous les temps et chez tous les peuples sous des formes variées, se rattache à un des instincts primordiaux de l'humanité : l'amour de la parure.

En Algérie, les mauresques se tatouent par coquetterie ; on rencontre le plus souvent des croix, des fleurs, des guirlandes autour du cou ou des poignets. On peut ranger aussi parmi les tatouages d'ornementation les brûlures produites par les cigarettes, que se font les femmes algériennes sur le poignet et l'avant-bras. Les cicatrices résultant de ces brûlures sont censées augmenter leurs grâces.

Les jeunes filles tunisiennes, pour se donner un attrait de plus, se font tatouer avant leur mariage

des croix, des fleurs de lys empruntées, paraît-il, aux croisés de Saint Louis? (1)

Chez les femmes gabonaises (2), le tatouage consiste en points dont la forme est semblable ordinairement au modèle ci-contre: (O). Ces points sont disposés en losanges ou en triangles au-dessus des seins, au-dessous de la nuque et sur les reins.

En Océanie, cette coutume paraît avoir pour but de se rendre plus séduisant pour le sexe opposé et aussi de montrer son endurance pour la douleur physique. En général, c'est au moment de la puberté que les indigènes se tatouent.

Aux îles Marquises, le tatouage a une grande importance; les dessins sont très variés, ne manquent pas d'une certaine élégance et peuvent occuper le corps entier. Vus de loin, les naturels qui sont complètement tatoués semblent avoir des vêtements collants (3). A une distance moyenne, ils ont l'air de preux bardés de fer; de près, on dirait des arlequins masqués. Chez les femmes, les organes génitaux mêmes sont couverts de dessins.

A Tahiti, le tatouage fin et élégant se compose de petits pointillés bleus qui occupent les joues, les lèvres, les poignets.

(1) *Tatouage*. — Guiol. Thèse Bordeaux, 1896.

(2) Quelques notes sur le Gabon, Dorlhac de Borne. — In *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. I, 1890.

(3) Tantalain. — Notes sur l'ethnographie des îles Marquises. In *l'Anthropologie*, t. VII. Année 1896.

A l'île de Haïnan, à Formose, des cérémonies à l'occasion des tatouages précèdent le mariage chez les femmes (1).

Mais c'est au Japon, où le tatouage est extrêmement répandu, qu'il y atteint un degré de perfection artistique incomparable. On y trouve des tatoueurs de profession si habiles, qu'on les a nommés des *Raphaëls du tatouage*. D'après le docteur Baëlz, on ne doit y voir qu'un ornement, un mode de décoration. On retrouve souvent des dessins autour des lèvres et autour des poignets et des avant-bras, en forme de bracelets (2).

Deuxième but du tatouage : distinctif.

b) Chez les peuplades sauvages des pays chauds, le tatouage est très employé aussi comme signe distinctif de race, de tribu, même d'état social.

Chez les indigènes de l'Algérie, ce mode de distinction se retrouve avec peu de régularité ; mais, en général, ce ne sont que certaines tribus Kabyles qui possèdent une croix sur le front.

Parmi les peuplades nègres de l'Afrique (3), les

(1) *Revue scientifique*, p. 604, 1885.

(2) *Mittheilungen aus der medicinischen Facultat der Kaiserlich Japonischen Universitat Tokio*, 1894.

(3) Variot. — Tatouages et peintres de la peau. *Revue scientifique*, p. 397, 1889.

tribus ont des marques si caractéristiques qu'elles suffisent à les distinguer : les Makoko ont des stries cicatricielles au nombre de six sur chaque joue. Les Shake ont, au-dessus de la racine du nez, deux séries linéaires parallèles de petites cicatrices.

Les Bafourous sont marqués de petites entailles sur le front ; ces entailles, sur deux ou trois rangées, s'étendent de la queue du sourcil d'un côté au côté opposé.

Les Kroumen (entre Sierra-Leone et le cap des Palmes) portent une raie noire du haut du front à l'extrémité du nez, signe distinctif de leur race (1).

Les Aoussas portent trois traits descendant de la tempe et se réunissant à la commissure des lèvres.

Les esclaves en Afrique portent, surtout sur le visage, la marque de leur propriétaire.

Les tribus de l'Inde se distinguent par ce fait caractéristique, que nulle part on ne rencontre d'ornements garnissant les lèvres comme en Afrique ou en Amérique (2).

Certains palefreniers japonais, les Baitos, ont un tatouage *professionnel* qui les distingue ; il ont le corps presque entièrement couvert de dessins.

Des associations occultes, comme celle des Arreoy, à Tahiti, se distinguent par un tatouage spécial.

(1) *Tatouage*, Guiol, Thèse Bordeaux, 1896.

(2) H. Fischer. — La parure populaire dans l'Inde et la façon de la porter. In *Annalen des K. K. naturhistorischen Hofmuseums*, t. V, n° 7, Vienne, 1890, in 8° avec planches et figures.

Aux îles Marquises, les veuves se reconnaissent à un tatouage qui leur est propre.

Chez les Néo-Zélandais, les guerriers ont des dessins particuliers, personnels, sur le corps. Les grands chefs des Maoris ont une sorte de blason, constitué par des lignes extrêmement nombreuses couvrant la figure.

c) Enfin, le tatouage est, chez certaines races, une marque d'initiation dans le domaine religieux. En Nouvelle-Guinée, les prêtresses du culte du Serpent portent sur les bras, la poitrine et le visage, des cicatrices représentant des serpents. Cette opération les rend sacrées.

Chez les prêtres Polynésiens, le tatouage s'étend sur toutes les parties du corps : ce sont des fleurs, des emblèmes, des représentations d'animaux : lézards, serpents, qui ont un caractère de consécration religieuse.

Troisième but des tatouages : thérapeutique

d) Comme procédé thérapeutique ou prophylactique, les tatouages sont employés à peu près partout dans les pays chauds.

En Algérie, les matrones indigènes emploient couramment le tatouage pour préserver les enfants des maladies. Ce tatouage consiste le plus souvent en deux traits sur l'aile droite du nez. Parfois c'est le *tebib* (médecin arabe), lui-même, qui opère.

Combien de fois il nous a été donné de voir, sur le ventre, le dos, la poitrine ou les membres des indigènes reçus dans les services de l'hôpital de Mustapha, des cicatrices en lignes parallèles, de scarifications grossières pratiquées avec un couteau entamant plus ou moins régulièrement les téguments.

En Egypte, les femmes de la tribu des *Ghazar* pratiquent des tatouages médicaux qui ont, paraît-il, une influence souveraine contre les migraines, les maladies des articulations et des os, les douleurs (1).

Le tatouage est souvent aussi chez les Tunisiens un moyen thérapeutique ; c'est un traitement des douleurs rhumatismales, des névralgies, des contusions ou blessures anciennes. Ce sont alors de simples lignes ponctuées ou de simples traits au niveau des articulations, des malléoles ou sur la poitrine.

Au Congo, les tatouages ont aussi souvent un but thérapeutique.

Chez les Botocudos, pour se préserver ou se guérir des maux de tête, on pratique une brûlure donnant une cicatrice blanchâtre au milieu du front.

Au Cachemyr et au Baltistan, on pratique sur les enfants, vers l'âge de cinq à six ans, une brûlure qui occupe soit le centre de la région frontale, le vertex, la peau de la région temporale au-dessus de l'oreille, la région dorsale du pied, en dehors du premier métatarsien, le poignet. Cette brûlure préserve des maladies épidémiques.

(1) *L'Anthropologie*, 1891, t. II, Brussaux.

Dans le Laos, les névralgies seraient écartées par le tatouage des jambes. On trouve aussi chez les Laotiens un tigre dessiné sur le mollet. Cette figure aurait pour but de protéger contre les attaques de ce carnassier.

4° Tatouages obscènes

d) Les tatouages obscènes se retrouvent dans les pays chauds ; mais, chose curieuse, ce n'est point chez les peuplades sauvages, sans mœurs réglées, vivant nues et sans frein, qu'il faut les chercher. En effet, les sauvages ne s'ornent pas de dessins essentiellement lubriques. Si chez certains peuples comme les Marquisiens, les parties du corps les plus intimes sont couvertes de dessins, cela n'a pas un caractère de débauche. Les prêtres se font tatouer ainsi en Nouvelle-Guinée ; dans ce dernier cas, les tatouages affectent un caractère religieux : l'obscénité disparaît donc.

Le docteur Batut, qui a recueilli des observations sur un bataillon de tirailleurs indigènes en garnison à Bône, fait remarquer que les sujets orduriers ou obscènes n'existent pas sur eux, même sur ceux qui ont blanchi dans les prisons militaires (1).

(1) Du tatouage exotique et du tatouage en Europe, Louis Batut, In *Archives d'Anthropologie criminelle*, 8^e année, 1893, p. 77.

Par contre, c'est dans les pays chauds que sont envoyés, dans les bagnes, les condamnés, les criminels, rebut des peuples civilisés. A la Nouvelle Calédonie, à la Guyane, les déportés offrent une riche collection de tatouages obscènes. De plus, on connaît le goût des tatouages dans les milieux nautiques. Les marins, passant une grande partie de leur vie aux colonies, appartiennent, en somme, aux pays chauds.

Ils sont fréquemment tatoués. Le docteur Guiol, dans sa remarquable thèse (1) sur le tatouage dans la marine, nous en donne l'explication : l'oisiveté forcée des longues traversées, l'imitation, en sont les deux causes principales. Chez eux, les tatouages obscènes ne font pas défaut.

(1) Tatouage. — Guiol, Thèse Bordeaux. 1896.

CHAPITRE III

PROCÉDÉS DE TATOUAGE SUIVANT LES RACES

Nous passerons rapidement en revue les principaux procédés de tatouage usités dans les pays chauds.

On peut les classer ainsi :

- 1° Tatouages par piqûres ;
- 2° Tatouages par incisions (avec cicatrices bourgeonnantes ou non) ;
- 3° Tatouages par brûlures.

1° Le tatouage par piqûre, le plus répandu de tous, se retrouve dans toutes les parties du monde.

Chez les Arabes et les Kabyles d'Algérie, l'instrument est un faisceau d'aiguilles fortement serrées et souvent même une seule aiguille. La matière colorante est du bleu de Prusse délayé dans de l'eau (1). Dans les villages pauvres on utilise simplement un éclat de roseau finement appointé ou la pointe même

(1) *L'Anthropologie*, 1899, t. X. — Jacquot, Le tatouage chez les Kabyles.

d'un couteau. Souvent aussi, les indigènes emploient simplement une épine d'*accacia triacanthos*.

Chez les Marquisiens, l'instrument est déjà plus perfectionné ; il est formé d'une écaille de tortue découpée en forme de scie, emmanchée dans un morceau de bois.

Les Japonais ont des séries d'aiguilles enchâssées par 4, 8, 20, 40, dans des morceaux de bois. Les pointes des aiguilles sont d'inégale hauteur, de façon à pouvoir produire des ombres et des effets de *dégradé*.

Le nombre des matières colorantes employées au tatouage est infini : encre de Chine, noir de fumée, indigo, carmin, vermillon, minium, cinabre.

En Algérie, on emploie le *kohl*, qui donne une coloration bleue (mélange de sulfate de cuivre, d'alun calciné, de carbonate de cuivre et de clous de girofle).

En Egypte, la composition est formée de noir de fumée et de lait de femme. Dans toute l'Océanie, c'est le charbon de fumée produit par la combustion d'un pin, l'*Aleurites triloba*, mélangé à du jus de canne à sucre.

A Jérusalem, c'est de l'encre ordinaire mélangée à du fiel de bœuf.

Au Laos, le tatouage est noir (ainsi que l'indique le mot Laos, ventre noir).

Les tatoueuses de Ponapé emploient le noir de fumée obtenu par une flamme dans laquelle on fait brûler une noix appelée *driakan*.

2° Le tatouage par incisions peut se faire par une simple incision de l'épiderme, suivie d'une application de matière colorante. Ces tatouages durent peu, en général.

Les Mauresques d'Algérie se tatouent ainsi avec du *henné* ou du charbon pilé.

Au Sénégal, les tatouages des lèvres et du visage sont dus à de simples incisions.

Au Gabon (1), où le tatouage est usité chez les femmes seulement, on fait une incision, puis on introduit dans la blessure de la cendre de grains de maïs calcinés ou des graines colorantes.

En Océanie, ce procédé est très répandu. L'opérateur trempe son instrument, un ciselet en métal, dans un liquide huileux où on a délayé la racine du *Phormium tenax*.

Aux îles Andaman, l'instrument est un éclat de quartz ou un morceau de verre.

Il est un deuxième mode de tatouage par incisions : c'est lorsque l'incision intéresse le derme et que la plaie ainsi formée, restant béante, détermine une cicatrice tranchant par sa couleur claire sur la teinte sombre de la peau des indigènes. C'est, en effet, chez les noirs de l'Afrique qu'on les rencontre et chez les races malaises, dont les téguments ont une couleur très foncée ; il est, d'ailleurs, très répandu chez ces peuplades.

(1) Dorlhac de Borne. — Quelques notes sur le Gabon. In *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, t. I, 1890.

Les mouchetures et les incisions sont employées. Certaines races font davantage. En irritant les plaies avant leur cicatrisation, les indigènes obtiennent la formation de bourgeonnements, appelés en chirurgie *chéloïdes superficielles*. Ces bourgeonnements forment des saillies souvent très fortes sur la peau des indigènes ; ils sont disposés en lignes le long des membres, ou en mouchetures sur le thorax ou l'abdomen. Jouent-ils le rôle d'ornement ou sont-ils destinés à donner un aspect effrayant, capable d'intimider les ennemis ? La seconde explication serait plus plausible.

3° Ces bourgeonnements peuvent être produits également par de véritables brûlures. Ce procédé est très répandu en Nouvelle-Calédonie. On place un morceau de bambou ou une nervure de plante sèche sur la peau, puis on y met le feu, et on l'active en soufflant dessus. En Australie, en Tasmanie, en Nouvelle-Guinée, ce procédé grossier et douloureux est en honneur.

On peut rapprocher de ces sortes de tatouages la curieuse habitude des femmes algériennes indigènes qui, à l'aide de cigarettes, se font des brûlures à l'avant-bras.

CHAPITRE IV

INCONVÉNIENTS. — COMPLICATIONS PLUS FRÉQUENTES DANS LES PAYS CHAUDS

Les accidents qui accompagnent les tatouages sont assurément plus nombreux dans les pays chauds que partout ailleurs. Les complications consécutives se rencontrent aussi plus souvent, et sont plus graves. La douleur qu'occasionnent des piqûres couvrant une grande partie du corps ont quelquefois déterminé la mort chez des enfants à Tahiti (1).

Les accidents inflammatoires, infectieux ou de contagion sont bien plus nombreux chez les peuplades sauvages n'ayant aucune notion de l'antisepsie ou même de la propreté.

Les indurations prolongées, les ulcérations persistantes, les lymphangites sont très communes.

Quelques heures après l'opération, le patient est

(1) Ellis. Polynesy an Researches, London, 1829, t. II, p. 463.— Mœrenhout. Voyage aux îles du Grand Océan, Paris, 1837, t. I, p. 21.

pris d'une fièvre violente, accompagnée parfois de délire. La peau présente des traînées rougeâtres, où il est aisé de reconnaître une angioleucite.

Le lendemain, le gonflement survient au niveau des parties piquées ou dans leur voisinage. Aux paupières ce gonflement est assez considérable pour empêcher l'exercice de la vue pendant plusieurs jours. Bientôt les régions tatouées se recouvrent de croûtes, et ce n'est qu'à la chute de celles-ci que des dessins apparaissent sous forme de lignes bleuâtres ou ardoisées. A ce moment, le patient peut sortir de sa case et reprendre ses occupations. — Chose curieuse, le docteur Clavel (1) n'a point observé de cas d'érysipèle ou de tétanos à la suite de tatouages. On sait néanmoins combien, dans les pays chauds, une plaie ouverte est susceptible de subir des infections multiples et variées : clou de Biskra, chancre mou, phagédénisme, et la gravité qu'acquièrent les cas de tétanos et de syphilis dans ces contrées. M. le docteur Rey, professeur à l'École de médecine d'Alger, a signalé la propagation du chancre mou par les tatouages (2).

Des complications très intéressantes et très communes chez certains naturels des pays chauds,

(1) Les Marquisiens. Clavel, In *Archives médecine navale*, 1884.

(2) Travaux du comité d'études des questions médicales particulières à l'Algérie, t. 1, p. 447. Rey, *La Syphilis en Algérie*.

sont constituées par les chéloïdes cicatricielles.

Le docteur Brault, dans son ouvrage *Hygiène et prophylaxie des maladies des pays chauds*, indique, en particulier, chez les nègres du Gabon et du Congo, la fréquence de la chéloïde (1). Il est un fait, résultat d'observations faites depuis longtemps par les médecins de marine, c'est que la race noire a une grande tendance à fabriquer du tissu conjonctif (2); les moindres traumatismes, solutions de continuité de la peau, peuvent devenir le point de départ de tumeurs de nature fibreuse. (Nous avons vu que certaines peuplades utilisent cette propriété de leurs téguments pour instituer un véritable *talouage cicatriciel*.) Dans certains cas, on peut dire qu'ils sont en puissance d'une véritable *diathèse fibroïde* (3). Le docteur Langaard a vu un négriillon né avec cette dyscrasie, et chez lequel la plus petite blessure faite au moyen des ongles, d'une aiguille, d'une épine, donnait naissance à un bourrelet, de telle sorte qu'à l'âge de deux ans, époque à laquelle cet enfant mourut des suites d'une autre affection, il était littéralement couvert de ces excroissances cicatricielles. Ces bourgeons, constitués par des faisceaux de tissu fibreux,

(1) *Hygiène et prophylaxie des maladies des pays chauds*, p. 152. J. Brault.

(2) *Archives de médecine navale*, février 1901. — Le Dantec et Boyé. Kéloïde de l'oreille, p. 141.

(3) *Archives de médecine navale*, 1891, p. 459. — Clarac. Kéloïdes chez le noir.

ont une déplorable tendance à la récurrence et peuvent devenir de véritables tumeurs, des fibromes.

Enfin, des cas de mort peuvent être la conséquence des tatouages. Ceux-ci, compliqués de gangrène, de pyohémie, déterminent des infections générales à terminaison fatale. Berchon (1), Jouan (2), citent plusieurs cas de mort survenus à la suite de tatouages.

(1) Berchon. — Relation d'un voyage médical aux mers du Sud. Paris, 1858. — Un accident de tatouage. In *Union médicale de la Gironde*, p. 225, 1862.

(2) Jouan. — Cas de mort à la suite de tatouage. In *Revue coloniale*. Avril 1858.

CHAPITRE V

PROCÉDÉS D'ABLATION SCIENTIFIQUES MODERNES

Lorsque les déportés de Cayenne ou de Nouméa sont libérés, une des premières choses qui les préoccupe, c'est de faire disparaître à jamais les tatouages dont ils se complaisaient à s'orner pendant leur détention.

De même, lorsque les naturels des pays exotiques, parés des dessins en honneur dans leur tribu, veulent se mêler à la vie des peuples civilisés, ils n'ont en général rien de plus pressé que de se faire enlever ces ornements inutiles.

Depuis les temps les plus reculés, on a essayé différents procédés pour obtenir l'ablation des tatouages. Et vraiment quand on considère les moyens employés, on a lieu de penser que les patients étaient possédés d'un désir bien grand de se défaire de leurs tatouages : application d'une cuiller de fer rougie au feu, suivie d'un lavage au sulfate de cuivre ; grattage à l'acide chlorhydrique ; application d'emplâtres de chaux vive !

Ce n'est que ces dernières années que des méthodes scientifiques et basées, non pas sur la destruction de la peau, mais sur le *détatouage* pur et simple, ont été essayées.

Nous ne parlerons, bien entendu, que des essais d'ablation des tatouages produits *par piquûre*. Les autres tatouages dus à des cicatrices (incisions ou brûlures) sont indélébiles ; il en est de même des tatouages par bourgeonnements ; ces mutilations ne sont susceptibles que du bistouri.

Nous ne citerons que pour mémoire les essais de détatouage par l'électrolyse(1), qui n'ont pas donné des résultats suffisamment satisfaisants.

Successivement depuis 1888, MM. Variot (2), Sherwell (3), Ohmann-Dumesnil (4), Bailliot (5), J. Brault et Brunet (6) ont préconisé leurs procédés, que nous allons exposer.

(1) Heller. — *Annales de Dermatologie*, p. 1152, 1894.

(2) Variot. — Nouveau procédé de destruction des tatouages. In *Comptes rendus de la Société de biologie*, juillet 1888. — Les tatouages. In *Revue Scientifique*, 12 mai 1888.

(3) Bailliot. — Du tatouage (Thèse, Paris, 1894).

(4) Ohmann-Dumesnil. — Tatting and its succesful removal. In *The New-Yorck Medical Journal*, 20 mai 1893.

(5) Brault. — Procédé de détatouage par des piquûres serrées au chlorure de zinc. In *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, p. 33, 1895.

(6) Félix Brunet. — Essai de détatouage par un procédé nouveau. In *Archives de Médecine navale et coloniale*, t. LXX, p. 275.

Les procédés modernes de détatouage sont basés sur ce principe : *piqûres avec agents escharotiques*. On refait un véritable tatouage, et l'on cautérise en trempant ses aiguilles dans un liquide caustique avant de faire le repiquage. On se sert du jeu d'aiguilles des tatoueurs européens, c'est-à-dire d'aiguilles fines, serrées solidement l'une contre l'autre à l'aide d'un fil fort, par trois, quatre ou cinq, et emmanchées sur un crayon ou un manche quelconque, facilement stérilisable.

Variot, en 1888, propose un procédé basé sur le repiquage suivi d'une cautérisation au nitrate d'argent. L'opération comprend trois temps : premier temps : badigeonnage de la région avec une solution concentrée de tannin ; deuxième temps : repiquage ; troisième temps : frottement des parties piquées à l'aide du crayon de nitrate d'argent.

Le tannin introduit dans les piqûres tiendrait lieu, d'après Variot, d'antiseptique et d'hémostatique, servirait aussi de mordant au caustique.

Ce procédé a de nombreux avantages, donne une cicatrice généralement peu apparente ; mais Bailliot (1) lui reproche d'être douloureux et parfois infidèle.

M. Sherwell propose, à son tour, un procédé analogue en remplaçant le nitrate d'argent par une solution phéniquée. Cette méthode est aussi condamnée par Bailliot.

(1) Du détatouage, thèse Paris, Bailliot, 1894.

En 1893, Ohmann-Dumesnil (1) préconise l'emploi du *glycerole of papoid*, substance agissant par son principe digestif des albuminoïdes. Malheureusement, c'est une spécialité de MM. Johnson and Johnson, à composition secrète, et nous ne la citons que pour être complet.

En 1894, Bailliot propose de substituer le bioxalate de potasse au tannin et au nitrate d'argent du procédé Variot. Il trempe ses aiguilles dans une solution de bioxalate de potasse et les enfonce à la profondeur d'un millimètre. La douleur est, paraît-il, sensiblement diminuée. Mais dans la plupart des observations que le docteur Bailliot cite, on note que de larges escarres se produisent à la suite de ses repiquages, escarres comprenant toute la surface tatouée. Une cicatrice gaufrée la remplace ensuite.

En 1895, notre maître, le D^r Brault, publie à la Société de dermatologie et de syphiligraphie, une communication sur *l'ablation des tatouages par les piqûres serrées au chlorure de zinc* (2).

« Sa méthode, analogue à celles de Variot et Sher-
» well, consiste, après asepsie de la région, à faire,
» ou plutôt à refaire à l'aide du jeu d'aiguilles classi-
» que, un véritable tatouage au chlorure de zinc.

(1) Ohmann-Dumesnil. Tatloing and its succesful removal. *In the New-York medical journal*, 20 mai 1893.

(2) Brault. — *Annales de dermatologie et de syphiligraphie*. p. 33, 1895.

» Nous avons employé successivement diverses solu-
» tions de façon à obtenir une escharre suffisante, mais
» néanmoins assez superficielle pour laisser aussi
» peu de traces que possible. Après quelques tâton-
» nements, nous nous sommes arrêté à la solution
» aux trois quarts (30 grammes de chlorure de zinc
» pour 40 gram. d'eau stérilisée).

M. Brault a bien voulu nous donner quelques renseignements complémentaires sur sa méthode, que nous nous empressons d'ajouter : On doit non seulement tremper souvent le jeu d'aiguilles dans la solution (1), mais on doit encore en imbiber un petit tampon de coton hydrophile, et le promener à diverses reprises sur les piqûres produites. Il faut insister davantage pour les tatouages à l'encre de Chine et au vermillon ; les tatouages au charbon partent plus vite.

« Au moment de l'opération, on voit le tatouage
» ou le nœvus (2) pâlir un peu, les piqûres appa-
» raissent entourées de blanc. Sur le pourtour du
» dessin, se fait une bordure blanchâtre surélevée,
» due à un soulèvement de l'épiderme, tandis que les
» régions circonvoisines prennent une légère colo-
» ration rosée qui ne tarde pas à disparaître.

(1) Il faut un jeu d'aiguilles et non une simple aiguille, afin d'aller plus vite et de faire moins souffrir.

(2) Car cette méthode peut être employée pour la guérison des nœvi.

» Pourvu que l'on soit propre, il n'y a pas de
» réaction vive ; les jours qui suivent, le tatouage se
» fonce davantage, l'aréole blanche jaunit légère-
» ment ; une escarre croûteuse, très superficielle,
» se forme pour tomber du cinquième au dixième
» jour.

» La méthode est propre, simple et rapide ; son
» application n'est nullement douloureuse ; enfin, les
» résultats immédiats et éloignés sont très encoura-
» geants .. A moins d'une grande patience, on a, de
» temps à autre, des insuccès partiels ; il faut une
» retouche. Le point délicat consiste à mesurer l'ac-
» tion thérapeutique, à la proportionner à la profon-
» deur du tatouage, à sa nature.

» Notre premier sujet, un légionnaire qui portait
» sur le front le mot *vengeance*, a vu l'escarre tomber
» au cinquième jour, la trace cicatricielle était
» nulle ».

Lors de cette communication (10 janvier 1895),
M. Brault avait déjà par devers lui un certain nom-
bre d'observations, où sa méthode lui avait donné
des résultats heureux. Voici quelques autres cas inédits et résumés.

OBSERVATION I

Brault. — Observation inédite, résumée

Mlle A..., femme d'un garçon de café, m'est am-
née à l'hôpital. Elle porte sur l'avant-bras droit une

longue déclaration amoureuse, tatouée à l'encre de Chine, il y a plusieurs années.

L'inscription ne comprend pas moins de cinq lignes ; il y a en outre plusieurs dessins. Mme A., très gênée par cette inscription, me supplie d'en pratiquer l'ablation. Je pratique le retatouage au chlorure de zinc ; la malade est une nerveuse. Malgré son désir de guérir, après le retatouage des deux premières lignes, elle ne peut supporter plus longtemps les piqûres, et manque de tomber en syncope ; je remets la suite à une autre séance.

En cinq séances, en comprenant les retouches, l'effacement est obtenu. La malade est revue quelques semaines plus tard, les cicatrices sont des plus légères.

Le résultat satisfait pleinement la malade.

OBSERVATION II

Brault. — Observation inédite, résumée.

M. X., capitaine, porte sur la face dorsale de la palme qui sépare le pouce de l'index gauche, un tatouage qu'il s'est fait lui-même autrefois. Ce tatouage à l'encre de Chine occupe toute la région indiquée. Il est constitué par les deux lettres H. M. Ce tatouage, extrêmement visible, est un sujet d'ennui pour M. X. Aussi, dès qu'il a appris que je m'occupe de détatouage, il vient me trouver à l'hôpital du Dey.

En deux séances, les lettres sont enlevées ; au cours d'une troisième séance, je fais quelques petites retouches. Résultat très satisfaisant ; toutefois je dois ajouter quelques mots à propos d'une toute petite complication.

Le capitaine X..., voulant éviter de porter un pansement et désirant continuer son service, me prie de lui faire une occlusion qui ne l'empêche pas de mettre des gants ; je place donc simplement sur le champ opératoire du coton imbibé de collodion.

Au cours de mouvements intempestifs bien faciles à produire dans cette région, d'ailleurs très mobile, le collodion se décolla au bout de la lettre H, et j'eus là une très petite infection qui amena une très légère suppuration ; dans cette portion du détatouage, la cicatrice est restée un peu plus visible.

OBSERVATION III

J. Brault. — Observation inédite. 1900.

L'an dernier (1900), j'ai eu l'occasion d'appliquer ma méthode chez une jeune femme arabe.

Mme L..., recueillie autrefois par le cardinal Lavigerie, est originaire de la province d'Oran ; elle est habillée à la française et voudrait se débarrasser des tatouages nombreux qu'elle porte sur la face. Elle vient me trouver au mois d'octobre 1900 ; elle a entendu parler de ma méthode dans le monde

militaire, où elle travaille comme lingère. Malheureusement pour elle, son désir de voir disparaître ses tatouages l'a entraînée déjà à plusieurs essais malencontreux ; elle s'est brûlée à diverses reprises avec des acides.

Elle porte un vaste tatouage qui occupe toute la région médiane du front, un tatouage moyen sur chaque joue, un petit tatouage sur la région nasale droite et enfin un tatouage occupant toute la région mentonnière médiane ; ce tatouage se prolonge même assez loin sous le menton.

Il est assez difficile de bien reconnaître la forme des dessins, d'ailleurs assez bizarres et légèrement défigurés par les brûlures aux acides. Sur les joues les brûlures ont été plus marquées et je propose l'ablation au *bistouri* ; je réserve la méthode au chlorure de zinc pour les autres tatouages, plus étendus et mieux respectés.

Première séance. Le 8 octobre 1900. — J'attaque avec la solution aux $\frac{3}{4}$ le tatouage du front. La malade supporte tout d'abord assez courageusement mes piqûres, mais bientôt elle me prie de cesser, au moment où je viens de passer au tatouage du nez. Je remets donc la suite de mon intervention au lendemain et je me décide à recourir à l'anesthésie locale.

Deuxième séance. 9 octobre. — Ablation des tatouages des joues au bistouri ; sutures. (Anesthésie à l'aide de piqûres à la cocaïne). Attaque au chlorure de zinc du tatouage du menton après injec-

lions de quelques gouttes de cocaïne en divers points.

Troisième séance. — Pansement et retouche le 15 octobre. Ici l'asepsie a été bien complète, bien que les pansements aient été faits simplement avec du coton imbibé de collodion (1).

Quelques jours plus tard, le 21 octobre, on ne voit plus que les deux lignes de mes incisions jugales, et c'est à peine si sur le front et le menton on distingue un ou deux petits points bleus ayant échappé au détatouage.

La malade ne veut plus d'autre retouche ; elle se déclare satisfaite.

A son tour, en 1898, le D^r Brunet (2) propose un autre procédé. Il déclare ne pas avoir réussi constamment après avoir tenté l'ablation de tatouages par la méthode du docteur J. Brault. « Le tatouage » fut-il trop récent, dit-il, et encore profondément » incrusté ; est-ce dans la crainte d'avoir une cicatrice trop profonde, pour n'avoir pas assez enfoncé » les aiguilles au milieu du sang ? »

Le repiquage au chlorure de zinc ne semble tout-à-fait pratique au D^r Brunet que pour les tatoua-

(1) Dans cette région, un autre pansement eut été fort gênant.

(2) Essai de détatouage par un procédé nouveau. Félix Brunet. *Archives de médecine navale et coloniale*, 1898, t. LXX, p. 275.

ges des organes génitaux! ? Nous reviendrons plus loin là-dessus.

Quoi qu'il en soit, le procédé préconisé par le D^r Brunet consiste à faire des frottis avec un crayon de nitrate d'argent sur le derme préalablement mis à nu à l'aide d'un vésicatoire à l'ammoniaque. Cette méthode comprend les temps suivants :

a). Anesthésie à la cocaïne et limitation avec du diachylon du champ opératoire.

b). Vésicatoire à l'ammoniaque pour enlever l'épiderme et découvrir le derme tatoué.

c). L'épiderme enlevé, frottis des traits du dessin au crayon de nitrate d'argent, en insistant suivant la profondeur du tatouage.

d). Après cinq minutes d'action, pansement humide à l'eau salée ou à l'eau boriquée, jusqu'à ce que l'escarre soit formée et facile à détacher.

e). Cicatrisation de la plaie par un pansement sec à la poudre de Lucas-Championnière et massage de la cicatrice.

L'escarre obtenue par ce procédé, le D^r Brunet le reconnaît lui-même, comprend toute l'étendue du dessin sur une certaine épaisseur. C'est l'inconvénient des procédés de Variot et de Sherwe'll.

Le D^r Brunet ajoute : « Nous ne rendons pas justiciables de ce traitement les tatouages des organes génitaux, pour lesquels le repiquage au chlorure de zinc suffit. »

Mais justement le D^r J. Brault a obtenu ses meilleurs résultats sur le front, et en général sur les

régions offrant un plan sous-jacent résistant. L'exemple de son légionnaire, orné du mot *vengeance* sur le front, en est une preuve.

Il est évident que dans les cas de tatouages très étendus occupant une grande partie des membres ou du tronc, la méthode du D^r Brault, comme toutes les autres d'ailleurs, deviendrait trop pénible. Il est des tatouages auxquels il vaut mieux ne pas s'attaquer. M. Brault a souvent refusé à des détenus de pénitenciers l'ablation de vastes dessins qu'ils avaient sur le tronc. Dans le cas où des tatouages ont déjà été brûlés à l'aide de caustiques puissants et ont en partie disparu en laissant des cicatrices indélébiles, il vaut mieux (si les parties atteintes n'ont pas une étendue excessive) recourir à l'ablation pure et simple au bistouri (voir plus haut l'observation III du D^r Brault).

Evidemment aussi, des retouches sont souvent nécessaires. Pour des opérations de ce genre, dont le résultat est si délicat à obtenir, il n'est pas de méthode mathématique, le résultat dépend un peu de l'habitude que l'on a, et de l'habileté de chacun. Il faut en outre savoir mesurer l'action du caustique à la nature et à la profondeur du tatouage.

Tout ceci explique les divergences d'opinion. En outre, la technique, un peu trop résumée, n'a peut-être pas toujours été bien comprise.

Le D^r Brunet reconnaît lui-même les avantages de la méthode Brault pour certains cas.

Enfin un autre auteur, Hausen, donna la préférence

au procédé du D^r Brault. C.-J. Hausen (1) a essayé le détatouage sur 50 dessins chez 24 malades. Il donne la préférence absolue aux méthodes de Variot et de Brault, surtout à la dernière, qui cause moins de douleurs tout en donnant un résultat aussi certain, avec des cicatrices plus belles, plus lisses et plus souples que la méthode de Variot.

Naturellement, la méthode ne doit être pratiquée qu'après avoir rigoureusement réalisé l'asepsie de la région. Elle peut être dangereuse lorsqu'elle n'est pas maniée avec prudence. Si le champ opératoire n'est pas exactement nettoyé, des suppurations peuvent s'établir, dont les résultats sont des cicatrices plus ou moins profondes. Plusieurs individus tatoués, connaissant la recette du D^r Brault, ont voulu s'opérer eux-mêmes : ils ont eu un peu de suppuration et des cicatrices.

Il est, de plus, préférable d'appliquer un pansement sur la région repiquée. Une simple occlusion au collodion peut exposer à l'infection (2).

La méthode peut être appliquée sans anesthésie, chez les sujets mâles non pusillanimes, surtout en

(1) Om Fjernelse af Tatoveningen. C.-J. Hausen. Hospitalstidende, 10 nov. 1897. (V. *Annales Dermatologie*, p. 403, 1898.)

(2) Voir plus haut Observation II. Capitaine X...

répétant les expériences. Chez la femme on pourra être obligé de recourir à l'anesthésie locale (cocaïne), voire même au besoin, si les tatouages sont très étendus, à l'anesthésie générale. Toutefois, M. Brault a opéré des femmes, même sans anesthésie aucune.

CONCLUSIONS

Nos conclusions sont les suivantes :

1° Le tatouage, très répandu dans les pays chauds, sert aux naturels de ces contrées d'ornement ou de signe distinctif. Il est parfois employé comme procédé thérapeutique par les peuplades sauvages.

2° En général, les tatouages chez ces peuplades ne sont pas obscènes. L'obscénité ne se trouve que chez les condamnés ou marins vivant aux colonies.

3° Les tatouages occasionnent des accidents et des complications bien plus graves dans les pays chauds que dans les contrées civilisées (phagédénisme, keloïdes).

4° Les procédés modernes d'ablation des tatouages sont basés sur le repiquage accompagné d'une cautérisation à l'aide d'un liquide caustique.

Le procédé du D^r J. Brault (retatouage au chlorure de zinc) présente de grands avantages, reconnus par le D^r Brunet et C. J. Hansen.

Les conditions sont les suivantes :

1° Les salaires des employés dans les pays étrangers sont au moins égaux à ceux des employés de même catégorie dans les colonies. Il est permis d'employer, comme personnel temporaire, des nationaux des pays étrangers.

2° En général, les salaires des employés ne sont pas abaissés, à l'étranger, au-dessous de ceux des colonies, ou même dans les colonies.

3° Les salaires sont déterminés par les conditions de travail dans les pays étrangers, dans les colonies, dans les territoires administrés, etc.

4° Les principes généraux d'application des salaires sont basés sur la comparaison avec les conditions de travail dans les pays étrangers.

Le principe de l'égalité de traitement se trouve dans les articles 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- BAELZ. — Mittheilungen der deutschen Gessellschaft fur natur und Volkerkunde ostasieus, 1885. Le **tatouage** au Japon.
- BAILLIOT. — Du détatouage. Thèse Paris, 1894.
- BAZIN. — Le tatouage dans la régence de Tunis. *In* l'Anthropologie, t. I, 1890.
- BATUT. — Du tatouage exotique et du tatouage en Europe. *In* Archives d'anthropologie criminelle, 8^e année 1893, p. 77.
- BERCHON. — Relation d'un voyage médical aux mers du Sud. Paris, 1858.
- Le tatouage aux iles Marquises. *In* *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1860, t. I, p. 99.
- Un accident du tatouage. *In* *Union méd. de la Gironde*, p. 225. 1862.
- BOURGAREL. — Les Néo-Calédoniens (Mémoires de la Société anthropologique de Paris, 1861).
- BRAULT (J.). — Hygiène et prophylaxie des maladies des pays chauds, p. 152.
- Procédé de détatouage par des piqûres serrées au chlorure de zinc. *In* *Annales de dermatologie et de syphiligraphie*. p. 33, 1895.
- *Traité pratique des maladies des pays chauds*, 1901.
- BRUNET. — Essai de détatouage par un procédé nouveau. *In* *Archives de Médecine navale*, 1898, t. LXX, pp. 275-295.
- CLARAC. — Kéloïdes observées chez le noir. *In* *Archives de Médecine navale*, 1891, p. 459.

- CLAVEL. — Les Marquisiens (*In Arch. de Méd. navale*, 1884).
— Le tatouage aux îles Marquises. *In Revue d'ethnographie de Nancy*, 1885, p. 259.
- DORLHAC DE BORNE. — Quelques notes sur le Gabon. *In Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, t. I, 1890.
- ELLIS. — Polynesy au Researches. London, 1829, t. II, p. 463.
- FISCHER. — La parure populaire dans l'Inde et la façon de la porter. *In Annalen des K. K. naturhistorischen Hofmuseums*, t. V, n° 7. Vienne, 1890, in-8°, avec planches et figures.
- FOUQUET. — Le tatouage médical en Egypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle. *In Archives d'anthropologie criminelle*, t. XIII, 1898.
- GILBERT D'HARCOURT. — Tatoueurs et tatoués maritimes. *In Archives d'anthropologie criminelle*, 1894.
- GUIOL. — Le tatouage. Thèse Bordeaux, 1896.
- HANSEN (C.-J.). — Om Fjernelse af tatoveningen. Hospitalstidende. 10 nov. 1897. Voir *In Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, p. 403, 1898.
- HELLER. — *In Annales de Dermatologie*, p. 1152, 1894.
- JACQUOT. — Le tatouage chez les Kabyles. *In l'Anthropologie*, t. X, 1899.
- JOUAN. — Cas de mort à la suite de tatouage. *In Revue coloniale*, avril 1858.
- LACASSAGNE et MAGITOT. — Tatouage. *In Dictionn. encyclop. des Sciences méd.* (Dechambre), p. 95, t. XVI.
- LE DANTEC et BOYÉ. — Kéloïde fibromateuse du lobule de l'oreille dans la race nègre. *In Archives de Médecine navale*, p. 141, février 1901.
- LESSON. — Du tatouage chez les différents peuples de la terre. *In Annales marit. et colon.*, 1820, XI^e partie, n° 36.
- MATHIAS. — Lettre sur les îles Marquises. Paris, 1843.
- MÖERENHOUT. — Voyage aux îles du Grand-Océan. Paris, 1837. p. 21.
- NEUMANN. — *Wiener med. Wochenschrift*, 1893.

- OHMANN-DUMESNIL. — Tatting and its succesful removal. In *The New-York medical journal*, 20 mai 1893.
- TANTAIN. — Notes sur l'ethnographie des îles Marquises. In *l'Anthropologie*, t. VII, année 1896.
- VARIOT. — Les tatouages. In *Revue scientifique*, 12 mai 1888.
- Nouveau procédé de destruction des tatouages. In *Comptes-rendus de la Société de Biologie*, juillet 1888.
- Tatouages et peintures de la peau. In *Revue scientifique*, 1889.
- Le détatouage. In *Revue scientifique*, 1889.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Montpellier, le 19 Juin 1901.

Pour le Recteur,

Le Vice-Président du Conseil de
l'Université, délégué,

G. MASSOL.

VU ET APPROUVÉ :

Montpellier, le 18 Juin 1901.

Le Doyen,

MAIRET.

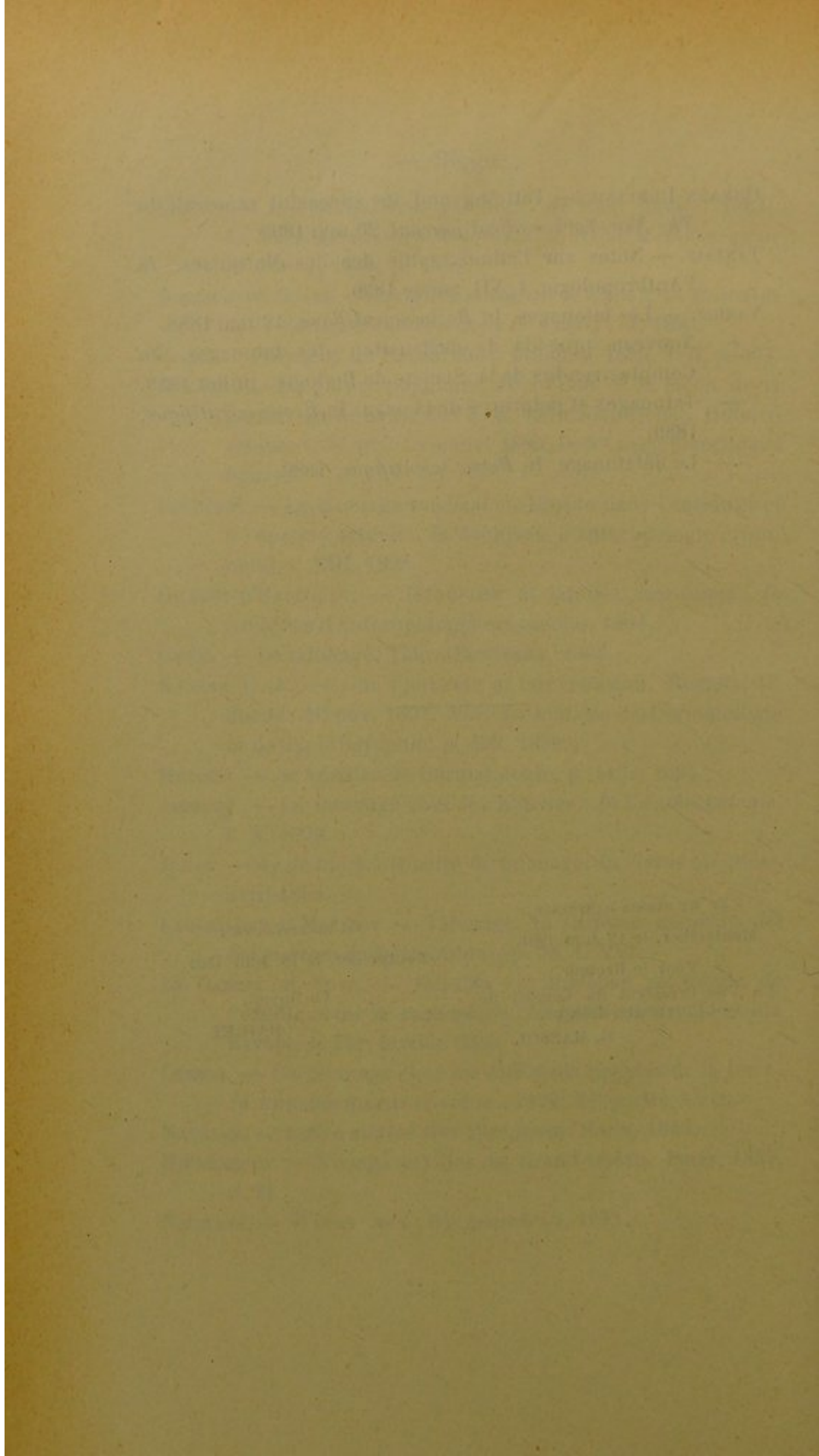


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	VII
INTRODUCTION	IX
CHAPITRE PREMIER	
Du tatouage en général. — Son importance dans les pays chauds. — Géographie du tatouage dans les pays chauds.	11
CHAPITRE II	
Différents buts des tatouages dans les pays chauds . . .	15
<i>a)</i> Ornemental	15
<i>b)</i> Distinctif	17
<i>c)</i> Thérapeutique	19
<i>d)</i> Obscène.	21
CHAPITRE III	
Procédés différents selon les races.	23
CHAPITRE IV	
Inconvénients, complications plus fréquentes dans les pays chauds.	27
CHAPITRE V	
Procédés d'ablation scientifiques modernes.	31
CONCLUSIONS.	45
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.	47

SERMENT

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !

